

Hall 3
Oct.
2024



Parc
Expo
Colmar

Attendues et rêvées de toutes et tous, les mythiques « Journées de la Choucroute de Colmar », créées il y a exactement 70 ans, reprennent vie tout en s'associant au concept tant convoité des plus grandes fêtes de la bière de nos voisins outre-Rhin, le tout à la sauce FAV !

Avec son incontournable Foire aux Vins d'Alsace, véritable institution alsacienne depuis 1948, et le lancement en 2022 de sa petite sœur hivernale, la déjà culte Cuvée Givrée, les équipes de Colmar Expo complètent leur implication au sein de nos beaux et grands rendez-vous festifs et populaires régionaux, avec la 1^{ère} édition de son « Oktober'FAV ».

Au programme : 3 sessions (vendredi et samedi soirs / dimanche midi) ; un Hall 3 décoré dans un esprit fête de la bière allemande ; des lignées de tables et bancs ; un programme d'animations musicales dans la plus pure tradition de la discipline ; notre emblème régionale gastronomique, la choucroute royale accompagnée de sa bière alsacienne.

Soirée animée par : Les Willerthaler, Alpenfeuer et Dj Fabrizio.



LES WILLERTHALER

Vendredi et samedi de 18h00 à 20h30, dimanche de 11h00 à 14h30

Bienvenue dans l'univers musical du Groupe Les Willerthaller !

Les Willerthaller vous emmènent dans un voyage musical unique, fusionnant habilement des influences folkloriques alsaciennes avec des sonorités rock et contemporaines. Leur répertoire éclectique mêle compositions originales et reprises revisitées, offrant ainsi une expérience musicale riche et captivante.



ALPENFEUER

Vendredi et samedi de 20h30 à 23h30, dimanche de 14h30 à 17h00

Plongez au cœur de l'Autriche et laissez-vous emporter par la musique enflammée d'Alpenfeuer, un groupe passionné et dynamique qui célèbre les traditions musicales des Alpes. Alpenfeuer incarne l'essence même de la musique autrichienne, avec des sonorités folkloriques et festives qui vous transporteront dans un monde de montagnes majestueuses et de convivialité alpine.



DJ FABRIZIO

Vendredi et samedi de 23h30 à 00h30,

Le DJ colmarien connu comme le loup blanc et inimitable sera là pour clôturer chaque soirée

Descriptif de l'Offre :

- Les réservations s'effectuent par table de 8 personnes.
- La réservation d'une table comprend :
 - L'entrée à la manifestation
 - Un grand plateau de charcuterie et crudités pour 8 personnes
 - 8 choucroutes
 - 8 kougelhops glacés et 8 cafés
- Le tarif est de 35€ TTC (tva 10%) par personne soit 280€ TTC la table.
- Les boissons seront à acheter sur place sous forme de tickets.
- Le service est fait à table.

Bon de Réservation Oktober'Fav 1^{ère} édition

- ASSOCIATION -
COORDONNÉES :

Raison sociale :

Représentant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Siren :

E-mail :

Merci de bien vérifier l'exactitude de cette information et de l'écrire de manière très lisible. Votre commande vous sera envoyée par voie électronique sur cette adresse.

Portable :

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées afin de recevoir de la part de COLMAR EXPO S.A des informations sur les prochains événements organisés au Parc des Expositions de Colmar.

D É S I R E R E S E R V E R : :

Vendredi 11 Oct. 2024	Samedi 12 Oct. 2024	Dimanche 13 Oct. 2024
Ouverture des portes à 18h00 Fermeture à 00h30	Ouverture des portes à 18h00 Fermeture à 00h30	Ouverture des portes à 11h00 Fermeture à 17h00
nombre de tables à réserver :x280€ =€ (1)	nombre de tables à réserver :x280€ =€ (2)	nombre de tables à réserver :x280€ =€ (3)
(4) TOTAL (1)+(2)+(3)=€ttc		

R È G L E M E N T : :

Je souhaite régler ma commande par :

Chèque :

Merci d'accompagner ce bon de commande avec un chèque émanant de l'Association en paiement du montant inscrit en (4) à l'ordre de Colmar Expo. Tout chèque provenant d'un particulier ne sera pas pris en compte et la réservation ne sera pas honorée.

Lien de paiement :

Un lien de paiement vous sera envoyé par mail, comportant le montant indiqué en (4) (pensez à vérifier vos spams/courrier indésirables). Votre commande ne sera prise en compte qu'une fois le paiement validé.

CB par téléphone :

A réception de votre bon de commande, notre service billetterie vous contactera par téléphone au numéro indiqué dans la partie COORDONNEES afin de procéder au règlement par CB par téléphone du montant indiqué en (4). Nb : vous serez appelé par un numéro commençant par 039050

En procédant au règlement, vous acceptez les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur de la manifestation consultable sur www.oktober-fav.fr

**BON DE COMMANDE À RETOURNER : - par courrier à : COLMAR EXPO, Service Billetterie, Avenue de la Foire aux Vins , 68000 COLMAR
- par mail à : resa.oktoberfav@colmar-expo.fr**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un bon de commande implique l'adhésion totale aux présentes conditions générales de vente. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par le souscripteur, sera considéré comme nulle et non avenue.

FACTURATION ET RÈGLEMENT

La TVA est à la charge du souscripteur au taux en vigueur au moment de la souscription du contrat. La facturation sera faite au nom du souscripteur. Dans le cas d'une facturation à un mandataire, un double de la facture sera adressé simultanément au client. Le règlement est à effectuer avec les modes de paiement proposés dans le bon de commande, selon les modalités suivantes : 100 % du montant TTC de la commande à la commande.

CONDITIONS SPECIALES LIEES A LA BILLETTERIE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les ventes de billets réalisées directement auprès de COLMAR EXPO S.A.

ARTICLE 1 - PRIX

1.1. Les prix des billets (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le prix figurant au recto du billet est le prix global payé par le client. Le prix payé par le client ne peut être modifié.

1.2. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

1.3. COLMAR EXPO S.A se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

ARTICLE 2 - PAIEMENT

Les modes de paiement en vigueur concernant les entrées à l'Oktober'FAV sont ceux qui vous sont proposés ci-dessus dans le chapitre « Règlement ».

ARTICLE 3 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée et n'engage COLMAR EXPO S.A qu'à réception de la confirmation d'achat dans le cadre de la commande.

ARTICLE 4 - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Colmar Expo SA constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par COLMAR EXPO S.A et ses clients.

ARTICLE 5 - OBTENTION DES BILLETS

5.1. Les billets seront exclusivement envoyés par voie électronique à l'adresse indiquée dans le bon de commande.

ARTICLE 6 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

6.1. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

6.2. Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

6.3. À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que COLMAR EXPO S.A utilise dans la mesure du possible, les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

6.4. Dans le cadre de l'annulation du spectacle, le remboursement de la

place de concert s'effectue suivant le prix figurant sur la partie recto du billet correspondant au spectacle annulé. Le remboursement sera effectué auprès du mandataire de la commande et ne saurait être effectué directement au porteur du billet.

Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est bien maintenu sans modification, par téléphone au 03.90.50.50.50 (prix d'un appel local).

ARTICLE 7 - SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre Service clientèle est à votre disposition : Téléphone: 03.90.50.51.02 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Si vous appelez de l'étranger, le numéro est : + 33 3 90 50 51 02

Courrier: COLMAR EXPO S.A, Service Billetterie, Avenue de la Foire aux Vins, F - 68000 COLMAR

Formulaire mail: billetterie@foire-colmar.com

ARTICLE 8 - ACHEMINEMENT

Pour l'acheminement ou la délivrance de vos billets, COLMAR EXPO S.A décline toute responsabilité et cela, malgré la compétence des prestataires proposés, pour tout incident lié à l'acheminement de vos billets par le(s) prestataire(s).

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

• LITIGES

En cas de litiges qui n'auraient pu être réglés à l'amiable, le droit français est applicable, les tribunaux du siège de COLMAR EXPO SA seront seuls compétents. Seul le texte en langue française faisant foi.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.